

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 OCTOBRE 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00312

**FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE -
SAINT-CHAMOND - RENOVATION DU CENTRE NAUTIQUE ROGER COUDERC**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 29 septembre 2017

Nombre de membres en exercice : 111

Nombre de présents : 85

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 98

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT,

REÇU EN PREFECTURE

Le 17 octobre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170615-D20170031210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171017

M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
M. Florent PIGEON donne pouvoir à Mme Laurence JUBAN,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME

Membres titulaires absents excusés :

M. Lionel BOUCHER, M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Annick FAY,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON,
Mme Stéphanie MOREAU, Mme Christine ROUX, Mme Marie-Hélène THOMAS

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 OCTOBRE 2017

FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - SAINT-CHAMOND - RENOVATION DU CENTRE NAUTIQUE ROGER COUDERC

I. Fonctionnement du fonds de concours transition énergétique et écologique

Par délibération du Conseil de Communauté du 03 juin 2015, Saint-Étienne Métropole a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des communes, conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la thématique de la transition énergétique et écologique.

L'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %.

La collectivité, maître d'ouvrage, doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (article 76 de la loi n°2010-1563).

Les travaux de rénovation et d'amélioration de la performance énergétique et environnementale des bâtiments communaux, menés dans le cadre d'une réflexion globale portée sur l'ensemble du bâtiment, sont éligibles au dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique ».

Tout projet éligible peut bénéficier d'un taux d'intervention de base de 30 % du montant des dépenses éligibles ; ce taux peut être bonifié en fonction de la réponse du projet aux critères de développement durable suivants, pour être porté à 40 ou 50 % :

- énergie et eau (critère prioritaire) ;
- biodiversité et qualité de vie (critère prioritaire) ;
- intégration au site, valorisation du lieu ;
- mobilité durable et accessibilité ;
- matériaux et filières durables ;
- cohésion et insertion sociales ;
- culture et participation.

II. Le projet porté par la commune de Saint-Chamond

La commune de Saint-Chamond sollicite le fonds de concours « Transition énergétique et écologique » pour son projet de rénovation du centre nautique Roger Couderc.

La ville de Saint-Chamond possède un centre nautique construit en 1983, composé d'un bassin sportif de vingt-cinq mètres avec six lignes, d'un bassin ludique contigu, d'une pataugeoire et d'un gymnase. L'équipement allie compétition sportive et loisir (piscine à vagues). Le bâtiment rencontre d'importants problèmes structurels et la machinerie est vétuste. Par ailleurs, l'accessibilité de l'établissement aux personnes à mobilité réduite n'est pas satisfaisante pour garantir un accueil convenable.

Or le centre nautique Roger Couderc accueille deux clubs sportifs, un club de bébés nageurs, un club de natation prénatale, deux associations de personnes handicapées, ainsi

que le public scolaire (21 écoles élémentaires, 5 collèges et 2 lycées), les centres sociaux et de loisirs (plus de 6 000 entrées par an) et le grand public – jeunes, familles, seniors,... (68 800 entrées par an). Le rôle social de cet équipement est d'autant plus important qu'il est situé au cœur du quartier de veille active Izieux le Creux et non loin du quartier prioritaire de la Politique de la Ville du centre-ville. Il s'agit donc d'un équipement ouvert à tous, accueillant un large public. La fréquentation de l'équipement est en moyenne de 120 000 entrées par an.

C'est pourquoi la commune a décidé de procéder à une rénovation lourde de l'équipement. Les plages et le bassin seront rénovés en intégralité et les poutres qui soutiennent la structure seront renforcées. Les équipements techniques – chauffage, filtration, machinerie à vagues, mur mobile... – seront remis à neuf. La couverture et les façades ne sont pas concernées, ayant déjà fait l'objet d'une importante rénovation en 2003 et 2004.

Le projet de rénovation du centre nautique Roger Couderc de Saint-Chamond est réalisé dans le cadre d'un marché public de performance énergétique. L'objectif est de générer :

- 40% d'économie énergétique : installation d'une pompe à chaleur air/eau, d'une déshumidification thermodynamique, remplacement des centrales de traitement d'air, optimisation de la Gestion Technique Centralisée (GTC), mise en place de douches mitigées, rénovation de l'éclairage, remplacement des pompes de filtration, récupérateur de chaleur sur eaux grises, renouvellement du traitement d'eau et éradication des fuites d'eau chauffée, rénovation des machines à vagues...
- 37% d'économie d'eau : renouvellement du traitement d'eau, mise en place de douches mitigées, éradication des fuites, redimensionnement des pédiluves...

Par ailleurs, ces travaux permettent de fiabiliser les équipements, d'améliorer l'accueil des différents publics (clubs, scolaires, familles...) et de mettre le bâtiment aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Le projet permettra également d'améliorer la qualité sanitaire de l'air et de l'eau (nouveau système de traitement, déchloramineur...).

Le coût total d'opération est estimé à 3 613 000,00 € HT, intégralement éligible.

Dans le cadre du dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique », la commune de Saint-Chamond s'est vue attribuer un montant maximum de fonds de concours de 82 868,63 €. A ce jour, la commune n'a pas commencé à consommer cette enveloppe.

Comme suite à la demande de la commune, il est donc proposé une aide à hauteur de 82 868,63 €.

La commune sollicite également des subventions auprès :

- du Centre national pour le développement du sport (CNDS),
- de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- du Fonds de soutien à l'investissement local de l'État.

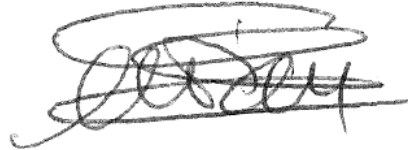
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **autorise l'attribution d'un fonds de concours Transition énergétique et écologique à la commune de Saint-Chamond pour son projet de rénovation du centre nautique Roger Couderc, à hauteur de 82 868,63 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours ;**

- la dépense correspondante sera imputée à l'article 2041412 du budget Développement durable – destination DDCLIMAT de l'exercice 2017.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU